



Journée mondiale contre les sacs plastiques: la France doit maintenir son ambition

Paris, le 3 juillet 2014 - A l'occasion de la journée mondiale contre les sacs plastiques, Zero Waste France (anciennement Cniid) tient à saluer la position forte prise par le gouvernement français la semaine dernière dans sa demande d'interdiction d'ici 2016 de tous les sacs de caisse à usage unique et des sacs dits "de fruits et légumes", à l'exception de ceux compostables domestiquement.



Alors que le décret supposé mettre en place la taxation de ces mêmes sacs s'enlisait dans les discussions inter-ministérielles, cette avancée est une surprise. Si la mesure telle qu'elle est prévue satisfait Zero Waste France, il existe plusieurs points de vigilance et d'amélioration.

Tenir bon sur l'interdiction de tous les sacs de caisse à usage unique

Il est indispensable que les parlementaires maintiennent l'interdiction de tous les sacs de caisse à usage unique sans introduire aucune exemption (même pour les sacs biosourcés). Dès lors qu'il existe des alternatives durables, il n'y a aucune raison de maintenir la possibilité de recourir au jetable.

Bien définir la notion de réutilisable

Par opposition aux sacs à usage unique qui seront interdits en caisse, il est indispensable de bien définir la notion de sac plastique *réutilisable*. Celui-ci doit être suffisamment épais pour être réutilisé plusieurs fois (au moins 50 micromètres tel que définit au niveau européen) et d'une contenance suffisante pour justifier sa nécessité (au moins 40 L). Les sacs réutilisables doivent être également éco-conçus et recyclables (ce qui n'est pas le cas des actuels sacs en polypropylène vendus en grandes surfaces).

Bien encadrer l'usage des sacs plastiques biosourcés



Le texte tel que conçu actuellement prévoit que seuls les sacs dits "de fruits et légumes" pourront être remplacés par des sacs compostables domestiquement. Cela fait référence aux sacs certifiés EN 13432 et labellisés "OK compost HOME" et permet de

supprimer tout doute sur la possibilité pour un ménage de composter ce sac dans son jardin. Il est indispensable que cette restriction perdure pour que l'information soit sans ambiguïté pour le consommateur. Des sacs seulement certifiés EN 13432 sont compostables mais dans des conditions industrielles uniquement. Leur mise à disposition doit également être rendue systématiquement payante pour sensibiliser le consommateur à un usage raisonné de ces sacs, qui sont rappelons-le produits à partir de ressources agricoles pour l'instant majoritairement alimentaires (maïs, pomme de terre, blé).

“Le sac plastique à usage unique est un symbole fort de la société du jetable dans laquelle nous vivons. L'interdire est une mesure de bon sens et indispensable pour enrayer la pollution des océans et le gaspillage de ressource” précise Delphine Lévi Alvarès, responsable du plaidoyer à Zero Waste France.

Seul bémol, au lieu de passer cette mesure via un amendement, le gouvernement aurait pu lui offrir une place de choix dans le volet “économie circulaire” de la loi pour la transition énergétique.

Contact

Delphine Lévi Alvarès, *Responsable du plaidoyer et des relations institutionnelles*
Zero Waste France (anciennement Cniid)
+33 7 89 85 06 58
delphine@zerowastefrance.org

A propos de Zero Waste France

Zero Waste France (anciennement Cniid) est une association agréée pour la protection de l'environnement. Son objectif est d'informer toutes les parties prenantes de la société sur la problématique des déchets et de les réunir afin de favoriser la mise en oeuvre de démarches Zero Waste (zéro déchet, zéro gaspillage) sur le territoire français. Zero Waste France fait partie du réseau Zero Waste Europe.